

Maladies vectorielles à tiques

De quoi s'agit-il?



La maladie de Lyme est une infection bactérienne due à la Borrelia transmise principalement par une tique.

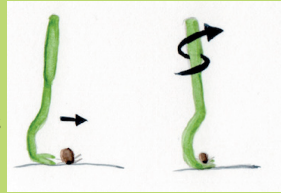


Celle-ci peut transmettre d'autres agents pathogènes à l'homme au moment d'une morsure.

Prévention



Lors des promenades en forêt ou dans les jardins, porter des vêtements couvrant les jambes et les bras. Mettre le pantalon dans les chaussettes et se protéger la tête.



Privilégier les sentiers, éviter de marcher dans les fougères et les herbes hautes.

S'examiner soigneusement après la balade, ainsi que les animaux de compagnie et retirer la tique à l'aide d'un tire tique (en faisant tourner la tique) et désinfecter après (ne mettre aucun produit avant).

Les signes



Si vous sentez des symptômes anormaux (grande fatigue, douleurs, fièvre, confusion mentale...)

consulter votre médecin même s'il

n'y a pas d'érythème migrant à l'endroit de la morsure.



Vous pouvez consulter le protocole de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui vous donne le droit d'avoir un traitement d'épreuve s'il y a des signes cliniques.

L'association Mère de Vie - Lyme Bretagne

Dans un climat de collaboration et d'entraide, nous cherchons à rompre l'isolement des malades et de leurs familles dans une synergie de dialogue, d'action et de bienveillance autour des personnes atteintes de maladies vectorielles type Lyme, instaurant des liens entre les malades, les soignants et la vie sociale

- Pour améliorer la relation soignant/soigné
- Pour accompagner les malades et les aidants
- Pour aider, prévenir, informer.

Rejoignez-nous!



Adhérer par HelloAsso ou envoyer un chèque avec le bulletin ci-joint à :

**Association
Mère de Vie - Lyme Bretagne**

Mairie - Place d'AFN - 56140 Saint-Marcel
Pierre: 0607865310

Site internet : <https://meredevie.fr>



Pour plus d'informations, nous contacter

ADHÉREZ OU RENOUVELEZ !

- chaque année par CB en ligne sur :

Voir sur le site : <https://meredevie.fr>

- par la poste : Compléter la fiche ci-dessous et l'envoyer au siège social (ordre du chèque: Association Mère de Vie)

Si vous voulez recevoir une carte d'adhérent, joignez avec votre chèque une enveloppe timbrée avec votre adresse. Le reçu Helloasso fait office de carte d'adhérent.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

E-mail

La cotisation annuelle s'élève à 5€

Vous pouvez soutenir l'association en faisant un don

10€ 20€ 50€ 100€ Autre

Date : Signature:

Merci de votre soutien

Si vous souhaitez nous aider en donnant un peu de votre temps, merci de nous l'indiquer.